



LE MONITORING

DU PORT AUTONOME DE KRIBI • Jeudi 31 janvier 2019

Cette revue de la presse donne l'essentiel de l'actualité du secteur maritime, de la logistique et des transports au Cameroun, en Afrique et dans le reste du monde. Constituée d'une sélection d'articles en rapport avec les centres d'intérêt du Port autonome de Kribi (PAK), elle provient de plusieurs sources auxquelles la [Cellule de Communication et des Relations publiques](#) a pu avoir accès. Des références sont indiquées entre parenthèses pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre et d'approfondir éventuellement leur lecture. Le contenu de cette revue de presse ne reflète cependant en aucun cas le point de vue du PAK.

CAMEROUN

Transport : Cameroun, un armateur bloque une cargaison de brut de la SONARA au large de Limbe, pour une facture de 633 millions F.CFA.

Les équipements de la Société nationale de raffinage (SONARA), la seule raffinerie de pétrole brut du Cameroun, sont à l'arrêt depuis le 27 janvier 2019, faute de pétrole brut à raffiner, renseignent des sources autorisées au sein de l'entreprise. Pourtant, apprend-on, un tanker ayant dans ses soutes une importante cargaison de pétrole brut mouille au large de la ville de Limbe, dans la région du Sud-Ouest du pays depuis la mi-décembre 2018. Mais, depuis plus d'un mois le propriétaire du MT Barents SEA exige avant tout déchargement d'être payé par DS Marine, l'entreprise dirigée par François Fomawa, qui est sous contrat avec la SONARA pour assurer le transport des cargaisons de brut achetées sur le marché international par la raffinerie publique camerounaise. De 850 000 Dollars (environ 489 millions de F.CFA) au départ, la facture réclamée par le propriétaire du MT Barents SEA à la société DS Marine s'élève désormais à 1,1 million de Dollars (près de 633 millions de F.CFA), à cause des pénalités induites par le stationnement prolongé (plus d'un mois et demi) du tanker au large de la ville de Limbe. En contrat avec la SONARA depuis 2 ans, dans le cadre d'un contrat triennal visant à assurer le transport de 3,5 millions de tonnes de brut chaque année pour une rémunération globale de 34 milliards de F.CFA, DS Marine selon nos sources vivraient actuellement des tensions de trésorerie. Des difficultés financières qui, apprend-on, pourraient plomber la bonne exécution de la dernière année de son contrat avec la SONARA en rapport avec le transport du pétrole brut. L'arrêt prématuré des activités de la SONARA rassure-t-on au sein de l'entreprise ne devrait cependant pas avoir d'incidences immédiates sur l'approvisionnement du marché local en produits pétroliers, les cuves de la Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP) étant bien remplies de produits raffinés.

(<https://www.investiraucameroun.com>)

Transport : les syndicats nationaux des transports routiers du Cameroun lèvent leur mot d'ordre de grève.

Les syndicats nationaux des transports routiers du Cameroun ont levé le mot d'ordre de grève projeté pour ce mardi 29 janvier 2019. C'est en tout cas ce qu'on peut lire dans un communiqué parvenu à notre rédaction. Cette décision est prise à l'issue de plusieurs réunions de crise avec les membres du gouvernement. Notamment le ministre des Transports, pour tenter d'apporter une solution à leurs revendications. Des revendications qui portaient pour l'essentiel sur la fin du transport clandestin. Dans leur communiqué, les syndicats nationaux apprennent que les échanges fructueux avec le ministre des Transports Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehe au cours des réunions de concertation tenues les mardi 22 et lundi 28 janvier 2019 ont permis d'arrêter trois résolutions. « *La mise en place d'un comité pour l'élaboration d'un plan d'action ; l'élaboration d'un plan de descente pour la sensibilisation contre le transport routier clandestin ; et la mise en place des mécanismes pour la répression* », peut-on lire dans le communiqué.

Pour rappel, c'est le 11 janvier dernier que les syndicats nationaux des transports routiers du Cameroun ont émis leur préavis de grève. Les raisons de cette manifestation étaient consignées dans une correspondance adressée au Premier ministre.

Depuis 2018, la question du transport clandestin est ramenée sur la table du gouvernement par les associations syndicales. Au cours d'une conférence de presse donnée à Yaoundé en octobre 2018, Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehé avait reconnu qu'entre 40 et 60% des véhicules qui roulent sur nos routes sont impliqués dans des activités de transport clandestin.

(<https://bougna.net>)

AFRIQUE CENTRALE

Le Conseil gabonais des chargeurs inaugure son nouveau siège social.

Dirigé par Liliane Ngari, le Conseil gabonais des chargeurs (CGC) s'est doté d'un nouveau siège social dans la commune d'Owendo. La cérémonie d'inauguration a été présidée le 29 janvier 2019 par le vice-président de la République Pierre-Claver Maganga Moussavou en présence du Premier ministre Julien Nkoghe Bekale, de plusieurs ministres, des directeurs généraux d'administrations publiques, des Conseils des chargeurs africains ainsi que de plusieurs opérateurs économiques et partenaires. Cette solennité célèbre, non seulement la mise en service officielle du nouveau cadre de travail du CGC, mais aussi la concrétisation d'un projet voulu par le feu président de la République Omar Bongo Ondimba qui en décembre 2007, en avait posé la première pierre. « *Nous célébrons donc aujourd'hui la concrétisation du projet voulu par le feu président Omar Bongo dont l'implication à faciliter le financement des travaux auprès de la banque BGFI Bail. Travaux interrompus pour faute de trésorerie, puis repris en 2013 sous l'impulsion du président de la République Ali Bongo Ondimba par le rachat de la dette du CGC vis-à-vis de BGFI Bail, mais surtout d'avoir inscrit au budget de l'Etat les moyens de poursuivre les travaux dudit immeuble. C'est pourquoi l'ensemble du personnel, par ma voix, exprime sa profonde gratitude au chef de l'Etat. Nous témoignons également notre reconnaissance à l'endroit de toutes les autorités qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce projet* », a déclaré Liliane Ngari. En effet, ce nouvel édifice représente un investissement de plusieurs centaines de millions, financés grâce à une collaboration efficace entre l'Etat et son établissement public. C'est également un tremplin pour le développement du CGC et surtout une recommandation des organismes internationaux dont le Gabon est membre, notamment la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Aussi, il s'inscrit dans le Plan d'orientation stratégique 2016-2021 du CGC qui souhaite être un établissement de référence au Gabon et en Afrique pour la compétitivité des chargeurs, des services de transports et partant de l'économie nationale. Cette vision trouve son fondement dans le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) qui ambitionne de faire du secteur transport et logistique un pilier de la compétitivité de l'économie gabonaise. Ce siège permettra au CGC d'être plus à l'écoute des attentes des chargeurs et des pouvoirs publics, pour relever les enjeux du secteur des transports et du commerce international dans notre pays ; et ce, d'autant plus que ce siège n'est pas une fin en soit, ni l'ultime étape de son action. D'autres projets d'envergure sont encore envisagés par l'institution. Il s'agit par exemple, de la construction des centres d'entreposage de marchandises, des magasins et l'aménagement d'une aire de stationnement à Bitam dans le Woleu-Ntem, dans le nord du pays.

(<http://www.lenouveaugabon.com/transports>)

Maroc : de nouveaux services digitalisés par l'ANP et PORTNET.

Dans le cadre de la stratégie de transformation numérique des ports qui vise l'amélioration de façon continue de la qualité des services rendus aux clients des ports et aux acteurs de la communauté portuaire, l'Agence Nationale des Ports et PortNet, le Guichet Unique National du Commerce Extérieur, lancent une série de nouveaux services qui apportent une nouvelle fois la preuve de leur engagement pour rendre la supply-chain d'import/ export à la fois pratique, intégrée et digitale. Les nouveaux services en ligne accessibles via la plateforme PORTNET depuis le 14 janvier 2019 visent l'amélioration de la traçabilité des opérations à tout moment, des capacités d'anticipation et de planification ainsi que la simplification et la poursuite de la digitalisation des procédures et des formalités pour l'entrée ou la sortie des marchandises. Ce projet de lancement couvre d'un côté la dématérialisation de plusieurs procédures portuaires à savoir : La déclaration des colis lourds, La déclaration des déchets, La Demande d'Accostage, Le manifeste Cabotage Import, Le manifeste cabotage Export. Et d'un autre côté, le développement de nouvelles versions des services en ligne suivants : La Demande d'Attribution de Poste, la Déclaration des Marchandises Dangereuses, la Déclaration des marchandises spéciales, La déclaration du manifeste export. Ces services pratiques rentrent dans le cadre de la démarche de transformation digitale des ports pilotée par l'Agence Nationale des Ports (ANP) en partenariat avec PortNet et tous les autres acteurs de la communauté portuaire au service des exportateurs et des importateurs. Et dans ce sens, aucun effort ne sera ménagé pour accompagner les opérateurs économiques dans l'appropriation de ces nouveaux services dématérialisés.

[\(https://maritimeneews.ma/\)](https://maritimeneews.ma/)

Maroc : Tanger Med, première plateforme marocaine pour l'import et l'export.

Une valeur globale de 317 Milliards de dhs de produits ont été traités en import et export en 2018 au port Tanger Med. Le port Tanger Med opère à lui seul plus de 50% des exportations marocaines 3 472 451 conteneurs EVP traités en 2018 en croissance de 15,7% par rapport à la capacité nominale du port Tanger Med. Tanger Med est la première plateforme marocaine pour les flux d'import et d'export, dont la valeur globale traitée en 2018 s'élève à 317 Milliards de dhs. Concernant les exportations, 139 Milliards de dhs de produits ont été exportés par le port Tanger Med, soit 50,6 % de l'ensemble des exportations marocaines. Tanger Med confirme ainsi sa position comme premier port d'export au service de la compétitivité de l'économie marocaine. Le tonnage global manutentionné pour l'année échue est de 52 240 806 tonnes en évolution de 2% par rapport à l'année 2017. Le nombre de conteneurs traités sur les deux terminaux du port Tanger Med 1 en 2018 est de 3 472 451 EVP (Equivalent Vingt Pied). Ce chiffre est en croissance de 5 % par rapport à l'année 2017. Il correspond également à un trafic de plus de 15,7% par rapport à la capacité nominale du port Tanger Med 1, et ce grâce à la performance et à la productivité des terminaux à conteneurs, de la capitainerie et du pilotage pour la gestion des opérations portuaires. L'année 2019 marquera l'ouverture du port Tanger Med 2 qui ajoutera de nouvelles capacités pour le traitement des conteneurs. Le trafic passager maintient une évolution stable par rapport à 2017 avec un trafic de 2 802 108 passagers en légère augmentation de 1%. Le trafic TIR (Transport International Routier) a connu une nette croissance de 14% par rapport à 2017, portée particulièrement par les exports des produits industriels et agroalimentaires. Il a enregistré un trafic total de 326 773 unités TIR. 479 321 véhicules ont été manutentionnés sur les deux terminaux à véhicules du port Tanger Med en augmentation de 11% par rapport à 2017. Sur le terminal dédié à Renault, 383 715 véhicules ont été manutentionnés dont 351 191 destinés à l'export provenant des usines de Renault Tanger Med et de Casablanca. Sur le terminal Common User, 88 451 véhicules en transbordement ont été traités durant l'année 2018. L'année 2019 marquera le démarrage des exports de véhicules Peugeot, fabriqués à l'usine de Kénitra, à travers le port Tanger Med.

[\(https://maritimeneews.ma/\)](https://maritimeneews.ma/)

RESTE DU MONDE

France : inspection des navires l'UE adapte ses règles de certification au Brexit.

L'Union européenne va adapter sa législation "afin d'assurer la sécurité juridique des exploitants de navires" lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'UE. Les ambassadeurs des États membres, réunis au sein du Comité des représentants permanents du Conseil, ont approuvé la modification des règles relatives à l'évaluation des organismes habilités à inspecter les navires pour les États du pavillon. La présidence était parvenue à un accord provisoire avec le Parlement européen le 21 janvier. Les règles en vigueur actuellement prévoient que l'évaluation de ces organismes, réalisée au minimum tous les deux ans, devaient l'être avec la participation du pays "initiateur", soit celui qui a demandé leur agrément. Le Royaume-Uni est le pays initiateur de deux organismes agréés par l'UE. Or, à l'issue du Brexit, le Royaume-Uni ne sera plus en mesure de participer à l'évaluation de ces deux organismes. La nouvelle règle autorisera tout pays de l'Union ayant octroyé un agrément à un des organismes concernés à évaluer ceux-ci. "Cela permettra aux organismes pour lesquels le Royaume-Uni était le pays initiateur de continuer à effectuer des inspections au nom des États membres", explique le Conseil de l'Union européenne. Après avoir fait l'objet d'une mise au point juridique et linguistique, le texte doit être adopté formellement par le Parlement, puis par le Conseil et publié au "Journal officiel" de l'UE. Il sera alors applicable le lendemain du jour où le droit de l'UE cessera de s'appliquer au Royaume-Uni.

(<https://www.lantenne.com/transport-maritime-fret-maritime/>)

France : 550 millions d'euros d'investissements en 2019 pour le port d'Axe Seine.

Lors du Cimer du 15 novembre 2018, l'État a annoncé sa volonté de fusionner ses ports du Havre, Rouen et Paris d'ici le 1er janvier 2021. Les modalités de ce rapprochement devraient être précisées dans la loi d'orientation des mobilités (Lom) au printemps ou, plus tard, par ordonnance. Elles devront notamment indiquer les suites données aux projets stratégiques des trois ports en cours d'achèvement en 2019. Dans l'attente d'un nouveau cap, les investissements consolidés des trois ports membres du GIE Haropa s'élèveront à 160,7 millions d'euros (M EUR) cette année : 23 % pour Ports de Paris, 29 % pour le GPMR et 48 % pour le GPMH. À ces engagements publics, Haropa recense 388 M EUR d'investissements privés en 2019 dont 54 % industriels et 40 % logistiques. Soit un total d'investissements public-privé de 550 M EUR sur l'exercice. A Rouen, 2019 annonce la fin du programme d'amélioration de ses accès maritimes. Démarré en 2012 pour un total de 193,3 M EUR (12,6 M EUR cette année), il aura permis de gagner 1 mètre de tirant d'eau. Pour s'y préparer, le terminal céréalier de Senalia à Grand-Couronne s'est équipé de trois nouveaux portiques de 1.000 t/h (11,5 M EUR) sur un poste de chargement renforcé par le GPMR (9,5 M EUR). Avec une mise en service prévue en 2021, 5,3 M EUR seront également consacrés par le port rouennais en 2019 à son nouveau dock flottant (20 M EUR au total).

(<https://www.lantenne.com/transport-maritime-fret-maritime/>)

BREVES

Transport urbain: Douala accueillera son 1er Tramway en 2021.

La capitale économique est la zone pressentie pour accueillir ce nouveau moyen de transport pour faire face efficacement à l'engorgement du trafic routier dont sont victimes toutes les grandes villes comme elle. A l'origine d'un tel projet, la signature d'un protocole d'entente en 2016 entre le gouvernement camerounais et les sociétés IRISTONE Consulting et Turc ILCI Holding. Les deux partenaires par leur compétence sont capables de coordonner

les phases d'intégration du projet et le mener jusqu'au bout. Par la suite des études en ce qui concerne l'insertion de la ligne, éligibilité des financements aux fonds internationaux et les solutions énergétiques autonomes ont été menées et approuvées. Douala sera le théâtre des travaux en vue de la construction d'une ligne pilote de 18km.

Plus de doute, le Cameroun organisera finalement la CAN de football en 2021.

Comme promis, la Confédération africaine de football (CAF) a obtenu que la Côte d'Ivoire cède au Cameroun l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football 2021, a-t-on appris le 29 janvier 2019, au sortir d'une audience accordée au président de la CAF, Ahmad Ahmad, par le chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara. Alassane Ouattara, qui a instruit ses collaborateurs de se préparer plutôt pour l'organisation de la CAN 2023, après la décision de la Guinée d'organiser celle de 2025, met ainsi un terme à la menace des autorités en charge du football ivoirien de saisir le Tribunal arbitral du sport (TAS), pour protester contre l'annonce faite en novembre 2018 par la CAF de faire organiser la CAN 2021 au Cameroun.

BONNE LECTURE